



Reportage à l'école de musique de Commercy. Juin 2019

Pratiques artistiques et culturelles

Depuis plusieurs années, le Département de la Meuse s'efforce d'entretenir et de développer une présence culturelle sur l'ensemble de son territoire et pour l'ensemble des populations. Sa démarche concerne autant le spectacle vivant, la création contemporaine, les expressions autour de la langue que le patrimoine culturel meusien.

Publié le 30 juin 2020

Une politique ambitieuse au profit du plus grand nombre

Le deuxième Schéma départemental pour la Lecture publique (voté fin 2016) ainsi que le Schéma départemental pour l'Education artistique et culturelle (voté en octobre 2017) apportent les cadres institutionnels majeurs de la politique culturelle du Département de la Meuse.



L'accès à la culture est un droit fondamental offert à chacun.

A cet effet, le Département anime la construction d'une présence culturelle autour de 3 axes :

- > **Le contact à l'œuvre** : diffusion de spectacles, exposition, programmation saisonnière et événementielle, accueil d'artistes en création...
- > **La pratique artistique et culturelle** : ateliers, animations, projets notamment à l'école mais aussi en dehors et en direction de l'ensemble des publics...
- > **L'appropriation** de ressources et de connaissances culturelles

La démarche est portée par l'identification de projets de rayonnements différents :

- > Projets d'enjeux départementaux
Les partenariats se construisent prioritairement avec l'Etat et la Région Grand Est à partir de labels, d'agrément et de cahier des charges.
- > Projets d'enjeux locaux
L'intervention départementale se fait en appui à un engagement des instances territoriales (Codecom, communes...).

Des actions concrètes aux niveaux départemental et local

Au niveau du territoire, le Département renforce les ressources mises à disposition des acteurs de terrain par :

- > L'accompagnement d'un ensemble d'acteurs culturels conventionnés
- > La constitution d'un réseau d'experts sur les disciplines artistiques

Dans sa démarche d'accompagnement d'enjeu de **niveau local**, le Département encourage les pratiques artistiques et culturelles en :

- > Développant un réseau culturel et artistique accessible, dynamique et de qualité
 - Subvention aux structures d'enseignement artistique
 - Subvention aux projets d'éducation artistique et culturelle
 - Inscrits dans un Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle
 - Non-inscrits dans un Contrat territorial d'Education artistique et culturelle
 - Ateliers de Pratique artistique et culturelle pour amateurs
 - Subvention aux initiatives autour de la lecture publique
- > Aidant au pilotage et la coordination des CTEAC
 - Subvention aux EPCI animant un CTEAC
- > Accompagnant le développement des animations et des ateliers dans les musées labellisés Musées de Meuse
- > Encourageant les chantiers de restauration et de valorisation de patrimoine culturel meusien

VOS AIDES

CULTURE

Soutien aux pratiques artistiques et culturelles amateurs

Pour qui ?

Association, Collectivité

Pour quoi ?

Promouvoir la diversité des pratiques artistiques et culturelles sur le territoire

CULTURE

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle dans un CTEAC

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Soutenir des projets inscrits dans un Contrat Territorial d'Education Artistique

CULTURE

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle hors CTEAC

Pour qui ?

Collectivité, Professionnel

Pour quoi ?

Promouvoir des projets d'éducation artistique sous représentés



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse